

AVIS PUBLIC
(article 109.3 LAU)

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT

NUMÉRO 26-170

MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 18-942 EN VUE DE REMPLACER UNE PARTIE DE L'AIRE D'AFFECTATION RÉSIDENTIELLE DE BASSE DENSITÉ PAR UNE AIRE D'AFFECTATION RÉSIDENTIELLE DE HAUTE DENSITÉ DANS LE SECTEUR DE LA RUE LÉVESQUE (CÔTÉ PARC INDUSTRIEL)
--

Aux termes de l'article 109.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, je donne avis de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2026, le conseil municipal a adopté un premier projet de règlement dont le titre apparaît ci-haut.

2. Résumé :

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme 18-942 en vue :

- Dans le secteur de la rue Lévesque (côté parc industriel), remplacer une partie de l'aire d'affectation de résidentiel de basse densité par une aire d'affectation résidentielle de haute densité.

S'il y a des plans (avant /après) les insérer ici".

3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 9 mars 2026, à compter de 16 h, à l'hôtel de ville de Saint-Félicien (1209, boulevard du Sacré-Cœur), 3^e étage (salle du conseil). L'objet de cette assemblée est de donner des explications sur les modifications qui seront apportées par ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, un représentant du conseil expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
4. Une copie du projet de règlement concerné peut être consultée sur le site Internet de la Ville dans l'onglet Règlements / Règlements en projet.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 11^e jour de février 2026.

M^e Louise Ménard, avocate
Greffière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 19 février 2026)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, M^e LOUISE MÉNARD, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI
AFFICHÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC CONCERNANT LE
RÈGLEMENT 26-170 AU TABLEAU D'AFFICHAGE À L'HÔTEL DE
VILLE LE 19^e JOUR DE FÉVRIER 2026.

CET AVIS A FAIT L'OBJET D'UNE PARUTION DANS LE JOURNAL
L'ÉTOILE DU LAC, EN DATE DU 19 FÉVRIER 2026.

M^e LOUISE MÉNARD, GREFFIÈRE